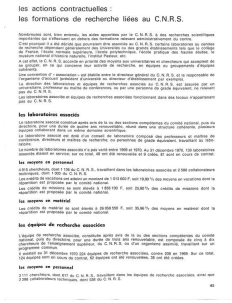

les actions contractuelles :
les formations de recherche liées au C.N.R.S.

Nombreuses sont, bien entendu, les aides apportées par le C.N.R.S. à des recherches scientifiques réparties sur l'ensemble du domaine des formations relevant administrativement du centre.

C'est pourquoi il a été décidé qu'apparaîtraient dans ensemble au C.N.R.S. certains laboratoires ou centres de recherches associés, certaines équipes de recherche associées, certaines équipes de recherche liées au C.N.R.S. de France, l'école normale supérieure, l'école polytechnique, l'école pratique des hautes études, la faculté des sciences de Paris, l'ensemble universitaire d'Orsay.

A cet effet, le C.N.R.S. accorde en priorité des moyens aux universitaires et chercheurs qui assurent de ce groupe, en vue qui concerne leur activité de recherche, en équipes ou groupements d'équipes de recherche.

Une convention d'« association » est établie entre le directeur général du C.N.R.S. et le rapporteur de l'organisme d'accueil (président d'université ou directeur d'établissement par exemple).

Les laboratoires associés et équipes de recherches associés du C.N.R.S. ont adopté par un conventions, conformer aux statuts de laboratoires, avant des conditions de gestion équivalent, les dispositions du C.N.R.S.

Les laboratoires associés et équipes de recherches associés fonctionnent dans des locaux n'appartenant pas au C.N.R.S.

les laboratoires associés

Le laboratoire associé constitue après avis de la ou des sections compétentes du comité national, puis du directeur, pour une durée de quatre ans renouvelable, réunit dans une structure cohérente, plusieurs équipes de recherches dans un domaine scientifique déterminé.

Le laboratoire associé est doté d'un conseil de laboratoire comprenant des professeurs et maîtres de conférences, directeurs et maîtres de recherche, du personnel de grade équivalent, travaillant au laboratoire.

Le comité des laboratoires associés n'a pas varié entre 1968 et 1970. Au 31 décembre 1970, 126 laboratoires associés étaient en cours, sur ce total, 48 ont été renouvelés et 9 créés, 81 sont en cours de contrat.

les moyens en personnel

4 813 chercheurs (dont 1 730 du C.N.R.S.) travaillent dans les laboratoires associés et 2 588 collaborateurs techniques (dont 1 000 du C.N.R.S.).

Les crédits de vacations en salaires se montent de 1 610 600 F, soit 12,84 % des moyens en vacations dont la répartition est proposée par le comité national.

Les crédits de recherche s'élèvent à 4 993 100 F, soit 23,88 % des crédits de missions dont la répartition est proposée par le comité national.

les moyens en matériel

Les crédits de matériel en sont élevés à 28 558 500 F, soit 56,96 % des moyens en matériel dont la répartition est proposée par le comité national.

les équipes de recherche associées

L'équipe de recherche associée, constituée après avis de la ou des sections compétentes du comité national, puis du directeur, pour une durée de trois ans renouvelable, est composée du plus 3 ère chercheurs du C.N.R.S., du département scientifique, du C.N.R.S. ou d'un organisme associé, travaillant sur un programme commun.

Il existait en 31 décembre 1970 124 équipes de recherche associées, contre 209 en 1969. Sur ce total, 124 existent sont en cours de contrat, 32 équipes ont été renouvelées, 28 ont été créées.

les moyens en personnel

2 111 chercheurs dont 877 du C.N.R.S. travaillent dans les équipes de recherche associées, auxquels sont 2 266 collaborateurs techniques, dont 526 du C.N.R.S.

41

Informations sur le fichier

Nom original : rapport 1970_043.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.46 Mo
Dimensions : 1743 x 2459 px

Comment citer cette page

Site Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS).
Consulté le 20/11/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/20469

Fichier créé par Valérie BurgosFichier créé le 15/10/2024 Dernière modification le 15/10/2024